



# Congrès 2023


*Hippodrome de Paris – Vincennes  
Dîner courses*


## Les manifestations équines face aux défis climatiques : quel avenir ?


(Enjeux environnementaux - bien-être du cheval -  
sports équestres - courses hippiques)



**Vendredi 24 novembre 2023  
de 12h30 à 19h00**

 Institut du Droit Équin

 @IDE\_droitequin

 IDE Institut du droit équin

Institut du droit équin  
Hôtel Burgy, 13 rue Pierre Bernardaud - 87100 LIMOGES  
Tel : 05.55.45.76.30/33  
[droitequin@gmail.com](mailto:droitequin@gmail.com)  
[www.institut-droit-equin.fr](http://www.institut-droit-equin.fr)

Version mise à jour le 26 septembre 2023



Mot d'accueil du co-président (12h50)  
*Christian **BEUCHER***

Introduction (13h00)  
*Emilie **CHEVALIER**, Maitre de conférences en droit public, Université de Limoges*  
*Magali **COTTAVE**, Dirigeante d'entreprise*

## I-Etat des lieux et prise de conscience des enjeux environnementaux

Animatrice : Magali **COTTAVE**

1. Quel impact environnemental pour les manifestations équestres ? (13h30)  
*Céline **VIAL**, Chercheuse en économie et sciences de gestion Institut français du cheval et de l'équitation*

2. Faut-il repenser les infrastructures équestres ? (13h50)  
*Hubert **DELZANGLES**, Professeur de droit public, Université de Bordeaux*

3. Quel impact environnemental sur le bien-être du cheval ? (14h10)  
*Richard **CORDE**, vétérinaire équin, Secrétaire général de l'IDE*

4. Faut-il envisager une évolution des politiques publiques de financements ? (14h30)  
*Guillaume **BLANC**, Directeur de l'Accompagnement à la filière chez Institut Français du Cheval et de l'Équitation*

Echanges et questions (15h10)

## II-Les leviers juridiques eu égard aux enjeux climatiques

Animateur : Christian **BEUCHER**

1. Comment maintenir un égal accès aux manifestations équestres ? (15h30)  
*Sylvestre **AUJOL**, Doctorant en droit privé, Université de Limoges*

2. Comment concilier intérêts des compétitions/courses et préservation de l'environnement ? (15h50)  
*Maël **BESSON**, Expert Transition Ecologique du Sport, Coordinateur inter-asso sport et environnement*

3. Quelle responsabilité « environnementale » des organisateurs de manifestations équestres ? (16h10)  
*Kiteri **GARCIA**, Maitre de conférences à Bayonne*

4. Les labels environnementaux : un outil pour la transition des organisateurs ? (16h30)  
*EQUURES, Tanguy **COURTOIS**, chargé d'affaires publiques FNCH et*  
*Charlotte **FUSTEC**, Directrice du label EquuRES et du Conseil des Chevaux de Normandie*

Pause (16h50)



## III-Table ronde : réflexion collective et débats

**Animateur : François HALLOPÉ**  
Journaliste, Directeur de Turfcom

### Intervenants :

- Sophie **BEUCHER**, Vice-présidente de l'association organisatrice du **Mondial du Lion d'Angers** et avocate
  - Pierre **PRÉAUD**, Secrétaire général **Fédération nationale des courses hippiques**
  - Yves **LEROUX**, Vice-Président **Société Hippique Française**
- Guillaume **BLANC**, Directeur accompagnement à la filière **Institut français du cheval et de l'équitation**
  - Freddy **SERTIN**, Député, Président du Groupe Cheval à l'**Assemblée Nationale**
  - Jean Pierre **VOGEL**, Sénateur, Président de la **Section cheval au Sénat**
- Jean Maurice **BONNEAU**, ancien sélectionneur **équipe de France** et ancien organisateur **Jumping 5\* Chantilly**

Synthèse par **Emilie CHEVALIER**, maître de conférences en droit public, Université de Limoges et **Guillaume BLANC**, Directeur de l'Accompagnement à la filière chez Institut Français du Cheval et de l'Equitation

**Fin des travaux : 18h45**

**Dîner courses**



**Durée du congrès :** 6h00

**Prérequis :** Congrès ouvert à tous

**Objectifs opérationnels:** Le congrès est une action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

**Modalités et délais d'accès :** Formation suivie en présentiel. Inscriptions ouvertes jusqu'au 10 novembre 2023 inclus.

### **Tarifs :**

#### **Pour les adhérents de l'IDE :**

- jusqu'au 27 octobre 2023 tarif de souscription adhérent 200 € TTC (ou 100 € TTC pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur justificatif).
- jusqu'au 10 novembre 2023 tarif plein adhérent de 240 € TTC (ou 120 € TTC pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur justificatif)

#### **Pour les non-adhérents :**

- jusqu'au 27 octobre 2023 tarif de souscription non-adhérent 260 € TTC (ou 130 € TTC pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur justificatif).
- jusqu'au 10 novembre 2023 tarif plein non-adhérent de 300 € TTC (ou 150 € TTC pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur justificatif)

### **Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :**

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en présentiel à l'hippodrome de Vincennes. Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques et logistiques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail.

Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :** Un questionnaire d'auto-évaluation est remis sur place aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

**Accessibilité personnes handicapées :** oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

**Modalités d'inscription :** bulletin à renvoyer par mail : [droitequin@gmail.com](mailto:droitequin@gmail.com) accompagné du règlement.



## Programme prévisionnel détaillé, déroulé prévisionnel

### Accueil et introduction

Mot d'accueil : Présentation du déroulé de la journée et des possibilités d'interaction.

Introduction : Présentation du contexte, explication quant au choix de la thématique retenue, Cadrage du sujet et réflexion autour des enjeux

#### Partie 1 :

- Comment mesurer l'impact environnemental des événements équestres sportifs ? Par une approche économique, quel constat pouvons-nous poser ? et quels sont les résultats de ces mesures ? Enfin quelles analyses ;
- Constats quant aux difficultés environnementales que peuvent poser les bâtiments équestres en terme de gestion des énergies et réflexion quant à leurs potentielles évolutions. Dans cette logique et face aux enjeux climatiques faut-il plutôt inciter les professionnels de la filière cheval à faire évoluer leurs infrastructures ou faut-il imposer de nouvelles règles ?
- Dans quelle mesure le réchauffement climatique en particulier a-t-il un impact sur le bien-être du cheval à l'occasion des compétitions ou des courses ? comment peut-on préserver le bien-être des chevaux compte-tenu des contraintes actuelles et quelles seraient les évolutions souhaitables ?
- Y a-t-il un risque de diminution des financements publics en soutien à l'organisation de manifestations équestres à l'heure de la transition climatique ? Est-ce qu'à l'avenir des critères environnementaux seront pris en compte pour le soutien à l'organisation de manifestations équestres ?

#### Partie 2 :

- Comment maintenir l'égalité d'accès aux compétitions équestres entre les personnes et sur les territoires ? Y a-t-il un risque de discrimination dans l'accès aux compétitions compte-tenu en particulier des contraintes de déplacements (ZFE, Vignettes CRIT'AIR...) ?
- Comment maintenir un enjeu sportif dans les compétitions et les courses en intégrant des contraintes environnementales : révision et adaptation des calendriers sportifs ? Faut-il envisager de modifier les règles encadrant les compétitions et courses dans le but de trouver un point d'équilibre entre préservation des compétitions équestres et courses hippiques et la préservation de l'environnement ?
- Les labels environnementaux sont-ils des outils efficaces pour accompagner les manifestations équestres vers la transition liée aux défis climatiques ? Que contiennent-ils ? Comment sont-ils élaborés et appliqués ?

#### Partie 3

Discussions avec les représentants des professionnels de la filière et les dirigeants institutionnels et politiques avant de tenter de dégager des pistes intéressantes entre problématiques concrètes de terrain et droit de l'environnement applicable à la filière cheval.